



**Fédération Française de Rugby**

**COMITE DE BOURGOGNE**



Président  
**J.F CONTANT**

**8, Chemin des mariages**  
**21200 BEAUNE**  
Tél. 03 80 22 01 51 - Fax 03 80 22 00 59  
3007u @ ffr.fr

Beaune, le 07 Mai 2018

**Objet** : Convocation à l'Assemblée Générale du Comité de Bourgogne de Rugby à Chalon Sur Saône samedi 26 Mai 2018.

Madame La Présidente, Monsieur Le Président  
Cher(e) Ami(e),

Suite à la réunion du Comité Directeur du Mardi 20 Mars, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité de Bourgogne qui se dérouleront cette année à **Chalon Sur Saone (Route de Demigny – Stade Leo Lagrange – 71100 Chalon Sur Saone) le Samedi 26 Mai 2018.**

L'ordre du jour établi est le suivant :

**Assemblée Générale Ordinaire :**

• Accueil Café et vérification des Pouvoirs	<b>09H30 à 10H00</b>
• Discours d'accueil	<b>10H00 à 10H15</b>
JF CONTANT Président du Comité de Bourgogne	
• Ouverture officielle par le Secrétaire Général Laurent PERRARD	<b>10H15 à 10h30</b>
• Rapports Moraux :	
Du Secrétaire Général Laurent PERRARD	<b>10H30 à 10H45</b>
Vote du rapport du Secrétaire Général	
Du Trésorier Mr Gérard QUATREPOINT	<b>10H45 à 11H00</b>
Approbation de la situation comptable au 31.12.2017	
Du Président de la Commission des Epreuves, Gérard SOMMET	<b>11H00 à 11H15</b>
Du Président de la Commission de Discipline, Eric SONDON	<b>11H15 à 11h30</b>
Du Président de la Commission des Arbitres, C.POULALIER	<b>11h30 à 11H45</b>
Du Président de la Commission sportive et du Directeur Technique, A. BOUJON, J.ROUX	<b>11H45 à 12H00</b>
Discours de clôture du Président du Comité de Bourgogne	<b>12H00 à 12H15</b>
Apéritif, repas	

**Assemblée Générale extraordinaire :**

*Examen et approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif, entre le Comité Territorial de Bourgogne et la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté de rugby.*

*Examen et approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif, entre le Comité Territorial de Bourgogne et la Ligue Régionale de Grand Est de rugby.*

*Dissolution sans liquidation du Comité à compter du 1er juillet 2018.*

Vous trouverez dans cette enveloppe votre pouvoir.

**Voici les éléments mis à disposition** des clubs au siège du Comité de Bourgogne en vue de l'apport partiel d'actif :

- *Le projet de traité de fusion et ses annexes ;La liste des membres chargés de l'administration des organes participant à l'opération ;*
- *L'extrait des procès-verbaux des organes ayant arrêté le projet de traité de fusion ;*
- *Les comptes annuels des trois derniers exercices des associations participant à l'opération ;*
- *Les rapports des commissaires aux comptes des trois derniers exercices, le cas échéant, des associations participant à l'opération ;*
- *Les rapports de gestion des trois derniers exercices, le cas échéant, des associations participant à l'opération ;*
- *Les situations comptables intermédiaires ayant servi pour établir les conditions de l'opération ;*
- *Les budgets de l'exercice courant des associations participant à l'opération ;*
- *Les conditions dans lesquelles les contrats de travail sont transférés à la structure absorbante.*

Merci de nous confirmer votre présence par e- mail ([3007u@ffr.fr](mailto:3007u@ffr.fr)) ou par téléphone au 03 80 22 01 51 avant le 19 Mai 2018.

Merci également de retourner le coupon réponse de réservation des Repas au comité de Bourgogne avec le règlement correspondant (chèque à l'ordre de Comité de Bourgogne de Rugby).

Dans l'attente de vous voir, veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président du Comité de Bourgogne  
JF CONTANT

